

**COMMUNE  
DE  
FEROLLES  
45150**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JANVIER 2019**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 janvier 2019, s'est réuni le vendredi 18 janvier 2019 à 20 heures, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

**Présents :** M. BERTRAND L., M. BOCQUEZ O., M. BOITARD J.F., Mme BRILLANT N., M. DELALOY P., M. FARDEAU B., Mme JANVRIN A.M., M. KIM K.M., Mme M. LEBOEUF A., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., M. SORET R.

**Absentes :** Mme THÉBAULT S. qui a donné pouvoir à Mme POPLAIN S., Mme MARPEAUX J.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Nathalie BRILLANT est nommée Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 21 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**COMMUNE**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PRÉVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que 15 communes de la CCL ont souhaité recruter un conseiller de prévention pour mutualiser cette fonction. Recrutée par la CCL, cette personne est mise à disposition des communes via une convention qui en fixe les conditions.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par période de trois ans. Le coût de la mise à disposition est calculé sur la base des coûts prévisionnels attachés à la fonction de conseiller de prévention (coûts salariaux, déplacements, matériel ...) au prorata du nombre d'agents.

Le coût pour l'année N+1 est communiqué chaque année aux communes entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 décembre N afin d'être pris en compte lors de la préparation budgétaire. La participation des communes s'élève à 118 euros par agent pour l'année 2019.

Commune	Effectif	Coût par Commune
Férolles	8	944 €

Cet agent assurera les missions développées dans la convention de mise à disposition et qui peuvent être résumées ainsi : assister et conseiller l'autorité territoriale ou son représentant dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Sous réserve de l'avis de la CAP compétente, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention conclus avec la communauté de communes des Loges, dans la limite de 944 € maximum par an ;
- Autorise le Maire à signer la convention ;
- Donne tout pouvoir au Maire pour sa mise en œuvre.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD (FONDS INTERMINISTÉRIEL POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'exigence qui est portée aux collectivités pour répondre aux besoins de protection de l'enceinte de l'établissement scolaire. Le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance est destiné à financer des actions garantissant la prévention et la sécurisation des écoles.

Dans cette optique, il a été décidé de renforcer la sécurité des enfants et du personnel de l'école par la mise en place d'un système de caméras de vidéosurveillance et de deux portails à ventouse électromagnétique commandés à distance par un interphone vidéo dans un objectif d'anticipation de toute intrusion malveillante.

Ces travaux complémentaires viendront conforter le Plan Particulier de Mise en Sureté qui a été validé par les services de l'Inspection Académique du Loiret.

Le montant global des travaux s'élève à la somme de 13 680 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière à hauteur de 80 %, soit un montant de 10 944 €.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 (DOTATION AUX ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX)**

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation et d'aménagement de sécurité de la RD12 traversant le hameau de Villiers à Férolles. Pour donner suite à l'étude menée par le Cabinet INGEROP et le service des infrastructures routières du Département du Loiret, la commission communale en charge de la voirie a validé le projet consistant à la création d'un espace partagé (piétons, cyclistes) parallèle à la chaussée reliant la route du Grand Orme à la route de Tigy. Une requalification du carrefour de la route de Tigy, du Vignou et des Chaintres est projetée. Le traitement des eaux pluviales ainsi que divers aménagements de voiries qui inciteront au maintien des règles de circulation en zone d'agglomération seront réalisés.

Ces travaux seront effectués en partenariat et avec le concours de la Commune de Jargeau, la Communauté de Communes des Loges et le Conseil Départemental.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 432 411 €.

Travaux	392 400 € TTC
Maîtrise d'œuvre	31 392 € TTC
Etude INGEROP	3 567 € TTC
Etude topographique	2 052 € TTC
Etude hydrologique	1 200 € TTC
Frais de publicité et insertion	1 800 € TTC
<b>Total</b>	<b>432 411 € TTC</b>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le projet pour un montant de 432 411€ TTC.
- sollicite de l'Etat une subvention, au taux le plus élevé possible, au titre de la DETR 2019.
- charge le Maire de toutes les formalités.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU VOLET 3 (AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES COMMUNES)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'investissements 2019 qui seront soumis à la demande de subvention du Conseil Départemental concernant l'aide aux investissements communaux :

- Installation de 4 déstratificateurs thermiques dans le gymnase. Ce matériel permet une homogénéisation de la température de l'air entre le sol et le plafond afin de réduire la consommation énergétique du bâtiment. Le devis du matériel proposé s'élève à 4 386,10€ HT.
- Installation de volets électriques à la salle des fêtes afin de renforcer la sécurité contre les intrusions et assurer une meilleure isolation du bâtiment. Le devis proposé s'élève à 6 743,86 € HT.
- Installation de nouveaux blocs lumineux type LED à la salle des fêtes afin de réduire la consommation énergétique et améliorer la qualité de l'éclairage intérieur.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Département pour la réalisation de ces investissements.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet tel qu'il a été proposé.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Conseil Départemental pour les projets de rénovation du gymnase et de la salle des fêtes.
- Sollicite le soutien financier du Département dans le cadre du volet 3.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU VOLET 3 TER (AIDE AUX INVESTISSEMENTS POUR DES AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ SUR ROUTE DÉPARTEMENTALE EN AGGLOMÉRATION)**

Pour donner suite aux différentes réflexions de la Commission en charge des voiries, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier afférent à la réalisation d'un aménagement de sécurité sur la RD 712 au carrefour de la Route de Sandillon et de la Rue de Faussature. Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de l'opération consisterait à la construction d'un plateau traversant afin de limiter la vitesse des véhicules au niveau du carrefour et de l'entrée en centre bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet tel qu'il a été proposé.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Conseil Départemental pour les aménagements de sécurité de la RD 712.
- Sollicite le soutien financier du Département dans le cadre du volet 3 Ter.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Travaux en cours :  
Une demande complémentaire de devis pour l'entretien des espaces verts est demandée par les membres du Conseil Municipal pour définir les inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien et d'embellissement de la Commune envisagés par la commission en charge du projet.
- Monsieur le Maire fait part de plusieurs courriers de remerciements d'administrés suite à la distribution des colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de deux courriers d'administrés ne souhaitant pas l'installation de compteurs Linky déployés actuellement sur la commune. Il rappelle la non opposition de la municipalité à ce déploiement organisé par ENEDIS et rapporte que l'ensemble des délibérations communales visant à s'opposer à ces installations sont rejetées systématiquement par l'autorité préfectorale.
- M. Kech Meng KIM est désigné comme « référent santé » de Férolles auprès de la commission de la Communauté des Communes des Loges en charge de la réflexion concernant une recherche de l'amélioration de l'offre médicale sur le territoire.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la candidature de Madame BAUDU Blandine au poste de présidente de l'Amicale des Cheveux Blancs. Il remercie cet engagement qui va permettre à l'association de poursuivre ses activités et encourage toutes les personnes qui souhaiteraient s'investir auprès de ce club à venir participer aux animations le mardi après-midi de 14h00 à 18h00 à la salle Socio Culturelle.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. FARDEAU fait part de fissures aux appuis de fenêtre du commerce Le Férollet. Un rendez-vous sera programmé avec l'architecte pour définir les modalités de remise en état.
- M. DELALOY informe que le candélabre n'a pas été remplacé suite à l'accident Route de la Ferté. Une relance à la compagnie d'assurance en charge du dossier va être engagée.
- M. BERTRAND fait un point sur l'état d'avancement du projet de réactualisation des forfaits téléphoniques de la mairie.
- M. BOITARD déplore la fermeture de l'accueil du mercredi matin faute de participants.

## **INFORMATIONS HORS CONSEIL**

Dans le cadre du grand débat national, un cahier de doléances est disponible à la Mairie aux heures d'ouvertures.



<https://granddebat.fr/>

Le Président de la République a lancé un grand débat national qui se déroulera jusqu'au 15 mars 2019. Chaque Française et chaque Français a la possibilité de participer à cette grande concertation.

4 grands thèmes ont été définis :

- 1 – La fiscalité et les dépenses publiques
- 2 – L'organisation de l'Etat et des services publics
- 3 – La transition écologique
- 4 – La démocratie et la citoyenneté

Plus un point 5 – où vous pourrez aborder, selon les termes du Chef de l'Etat, tout sujet concret dont vous auriez l'impression qu'il pourrait améliorer votre quotidien.

**DIFFERENTS MOYENS POUR EXPRIMER VOS REMARQUES ET VOS PROPOSITIONS :**

Sur le cahier de doléance disponible à la mairie qui sera transmis à la Préfecture après le 15 mars 2019

Sur le site <https://granddebat.fr>

Par courrier postal à l'adresse suivante :

Mission Grand Débat 244, boulevard St Germain 75007 PARIS

A travers un numéro vert (appel gratuit) : 0 800 97 11 11